

Temps de travail suite à modification d'un temps partiel

Par **lionnelb**, le **21/05/2010** à **07:53**

Le 19 décembre 2009, j'ai signé une lettre d'embauche pour un CDI à 23 heures par semaine. Depuis le 18 janvier, mon employeur m'a proposé de passer mon horaire à plein temps jusqu'au 30 avril. Depuis mai, je travaille toujours à plein temps mais sans qu'aucun document écrit mais avec l'accord tacite de mon employeur. Je voudrais savoir quel est mon temps de travail ???